

29 juin 1961, Montréal

Congrès annuel de la Corporation des agronomes de la province de Québec

J'ai craint un moment, monsieur le Président, que la prolongation de la session m'empêche d'accepter votre aimable invitation à adresser la parole à ce congrès annuel des agronomes du Québec. J'en aurais été déçu. J'ai eu peur de nouveau quand je me suis rendu compte de l'impossibilité absolue où je me trouvais d'être avec vous ce soir. Inutile de vous dire combien j'apprécie la courtoisie dont vous avez fait preuve à mon égard en retardant notre rencontre jusqu'à ce soir pour ne pas m'enlever le plaisir de vous adresser la parole.

Je suis, en effet, tellement heureux d'avoir cette occasion d'expliquer, un peu plus en détail que les circonstances ne me l'ont permis en ces derniers temps, les positions très fermes que j'ai prises sur une double question qui englobe toutes les préoccupations de votre groupement: les progrès de l'agriculture et l'avancement de la profession d'agronome dans la province de Québec.

Deux mots, tout d'abord, sur notre agriculture. Avions-nous raison de parler de la stagnation relative de nos exploitations agricoles? Je n'ai jamais prétendu, remarquez-le bien, au titre d'expert en agriculture. Mais, comme l'honnête homme du dix-septième siècle, un chef de parti politique se doit, sur tous les grands problèmes de l'heure, d'acquiescer quelques clartés, de se renseigner auprès de ceux qui savent, et de regarder les choses d'un point de vue objectif et réaliste. Or, pour me renseigner sur la question que je pose, je n'avais qu'à entendre les doléances des porte-parole des cultivateurs et je n'avais, messieurs les agronomes, qu'à parcourir le compte rendu de vos congrès annuels et de vos journées d'études régionales. Je tiens, messieurs, à vous rendre immédiatement ce témoignage que, depuis la formation de votre association professionnelle, vous n'avez cessé, fidèles à votre devise, « Servir », d'étudier en commun les besoins de notre agriculture, de faire constamment le point, et d'indiquer, au meilleur de votre connaissance, et les objectifs que nous devons nous imposer et les moyens de les atteindre. Vous aviez le courage de situer notre agriculture, non pas en rapport seulement avec un lointain passé, mais en fonction de la concurrence qu'elle avait à subir à l'heure présente et qu'elle devrait affronter dans un proche avenir, face à l'accélération du progrès technologique agricole. De toutes vos études, une conclusion principale se dégagait, à savoir que dans le contexte nord-américain, l'agriculture du Québec accusait un retard des plus inquiétants. Vos études suggéraient bien qu'un vigoureux coup de barre devenait impérieusement nécessaire si nous voulions conserver et étendre nos marchés, et assurer, dans cette province, la survivance d'un nombre suffisant de fermes familiales rentables.

Mon premier geste a été de nommer à la direction des ministères de l'Agriculture et de la Colonisation un homme possédant une connaissance pratique et théorique des problèmes du colon et du cultivateur, un travailleur acharné, l'un de vos confrères, mon collaborateur intime, Alcide Courcy. La tâche que je lui ai confiée, vous le savez beaucoup mieux que moi, est difficile et complexe. Cependant, elle se rattache à cette œuvre de planification que je considère essentielle au progrès du Québec et, tout particulièrement, à l'épanouissement économique, social et culturel de notre groupe ethnique.

Je me suis aussi empressé, à la demande de vos porte-parole et sur la recommandation de mon ministre de l'Agriculture, de faire adopter le bill 249 (Loi modifiant la Loi constituant la corporation des agronomes) et le bill 35 (Loi concernant l'exercice de la profession d'agronome).

Le bill 249 vous a permis d'apporter à votre constitution originale les changements que 19 années d'expérience et d'évolution avaient rendus nécessaires. Le bill 35, d'autre part, vous redonne, auprès de l'État provincial, les privilèges corporatifs que vous aviez perdus en 1945. Cette loi constitue à la fois un acte de reconnaissance et un acte de foi. Nous reconnaissons l'attitude altruiste, véritablement professionnelle, que votre corporation a manifesté jusqu'à ce jour, et nous avons confiance que les agronomes du Québec continueront d'évoluer dans le plein sens de leurs responsabilités individuelles et collectives, scientifiques et sociales. Je reviens à ce but ultime que je mentionnais à l'instant: l'épanouissement du Québec et de notre groupe ethnique. Ce but, nous ne pourrions l'atteindre que par ce que j'appellerais une politique globale, c'est-à-dire par la poursuite simultanée de plusieurs objectifs partiels, s'agencant logiquement les uns aux autres et se complétant mutuellement. Soyez assurés, Messieurs, que dans l'élaboration et l'application de cette politique globale, le gouvernement réserve une place de choix au relèvement de l'agriculture québécoise et à l'action du corps agronomique. Se faisant en cela le porte-parole de tous ses collègues, M. Courcy a souligné, à maintes reprises, l'importance économique et sociologique de l'agriculture pour nous, Canadiens français, pour qui la possession et l'utilisation rationnelle du sol constituent encore, et représenteront toujours, des éléments majeurs de survivance et d'épanouissement.

L'élaboration d'une véritable politique agricole, s'intégrant à la politique globale dont je viens de parler, ne peut résulter que de la méthode démocratique qu'on a pu croire, chez nous, en voie de disparaître.

La méthode démocratique, c'est celle du dialogue avec les administrés, leurs élites, leurs porte-parole. Elle vise tout d'abord à réaliser l'unanimité des esprits sur les solutions essentielles aux problèmes qui se posent. Elle tend ensuite à établir des compromis entre les idées et les intérêts qui sont ou semblent inconciliables. Elle demande de la part des gouvernants un réel courage. Car, par suite des dialogues constants qu'elle suscite avec les divers groupements de la population, elle contribue à poser les problèmes devant l'opinion publique, plutôt qu'à les escamoter; elle engage les gouvernants à trancher les débats qui se prolongent après tous les essais de conciliation; elle les place en face de leurs responsabilités et les pousse irrésistiblement à l'action.

Pouvons-nous dès maintenant juger cette méthode, comme on juge l'arbre à ses fruits? Quel a été le résultat de cette première année d'expérience, dans le domaine qui vous intéresse? Je ne saurais entrer dans les détails; je laisse aux experts le soin d'y aller de leurs commentaires. Mais il me semble que le bilan agricole de notre première session montre un actif très encourageant.

Des actes législatifs ont été posés touchant la revalorisation de la profession d'agronome, le financement et la consolidation des fermes familiales, la stimulation de la production agricole, l'organisation ordonnée des marchés des denrées alimentaires, l'expansion du

syndicalisme et du coopératisme agricoles, l'aide aux régions rurales désavantagées; en tout cela, et par d'autres mesures de politique générale, il me semble que nous avons manifesté notre volonté de travailler à l'intégration sociale de notre classe agricole.

Loin de nous le sentiment d'avoir réglé tous les problèmes, de même que toute velléité d'abandonner la course entreprise pour rattraper le temps perdu. Au reste, ce bilan législatif ne constitue que la partie visible du travail effectué en cette première année d'administration.

Qu'on me laisse seulement mentionner les efforts que nous avons déjà déployés en vue de rendre plus efficace les ressources humaines et budgétaires des ministères de l'Agriculture et de la Colonisation, en vue aussi d'élaborer, avec votre concours, MM. les agronomes, un programme à long terme de consolidation de nos paroisses rurales, et qu'on me permette de consacrer le reste de mon temps à ce que nous considérons tous, vous, tous mes collègues et moi, comme le problème numéro 1 de l'agriculture québécoise: l'organisation de notre enseignement agricole et agronomique.

Dans le mémoire qu'ils présentaient, en 1954, devant la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, les porte-parole de votre corporation avaient justement et courageusement posé ce problème. À preuve, les quatre lignes suivantes de ce mémoire:

» C'est par la qualité et non par le nombre de ses habitants que l'agriculture continuera à remplir sa mission nécessaire au pays du Québec. Pour atteindre cet objectif, il faut une politique de l'instruction et de l'éducation, de la maternelle à l'université, à la campagne comme à la ville, de l'enfant à l'adulte. »

Et cet excellent mémoire, que je n'ai pas le temps de citer ici plus longuement, recommandait fortement la formation d'un comité d'enquête sur les questions se rapportant à l'enseignement agronomique.

Au programme du gouvernement que je représente, le perfectionnement de notre système éducatif occupe le tout premier rang. J'ai dit souvent, et ne me lasserai jamais de répéter, que l'éducation est vraiment, pour le Canada français, la garantie de son avenir. L'affirmation vaut autant pour l'agriculture que pour tout autre champ d'activité de notre vie provinciale.

C'est pourquoi, à la recommandation de M. Courcy, le gouvernement a institué en octobre 1960 un Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique, y compris la recherche et l'extension. Le nom même que nous avons donné à ce comité vous suggère le vaste champ d'investigation que nous lui avons attribué. Tout récemment, ce comité nous a présenté un compte rendu partiel de ses travaux. Le conseil des ministres n'a pas encore eu le loisir d'étudier ce rapport préliminaire, dont l'indispensable complément nous sera remis en novembre prochain. Pour ces raisons, et d'autres que je dirai à l'instant, je ne saurais encore dévoiler les recommandations les plus précises du Comité ni, il va sans dire, présumer la décision que devra prendre le gouvernement sur une question aussi importante et aussi complexe que celle qui est à l'étude. Mais je me crois absolument tenu, à l'occasion du congrès de 1961 des agronomes du Québec, d'extraire du rapport préliminaire du Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique, pour vous les présenter très

succinctement, certains exposés de faits et certaines affirmations qui réclament de nous tous la plus grande attention.

Tout d'abord, le problème fondamental résiderait dans la carence de formation générale, professionnelle et scientifique de ceux qui ont directement en main le destin de notre agriculture il y a chez nous rareté de cultivateurs de haute formation professionnelle, carence de techniciens agricoles, et carence d'agronomes savants, aptes à former d'une part de véritables techniciens agricoles, et à former d'autre part des agronomes voués à la recherche. Nous manquons aussi de professeurs d'agronomie dans tous les secteurs qui en ont un immense et pressant besoin, y compris ceux de la biologie agricole, de l'économie et de la sociologie rurales.

De très importantes réformes ou innovations s'imposeraient aux quatre paliers suivants de l'enseignements : Cours secondaire; Cours technique digne de ce nom; Cours universitaire agricole menant au baccalauréat; Cours universitaire agricole menant à la maîtrise et au doctorat. Les membres du Comité, dont plusieurs sont des professeurs universitaires de haute culture et de grande compétence, ont visité divers endroits du Québec, de l'Ontario, des États-Unis, et découvert chez les Américains des faits d'une incalculable portée.

De quoi s'agit-il? Il s'agit tout d'abord de l'existence aux États-Unis, et cela depuis plus de dix ans, d'un réseau d'instituts de technologie agricole, industrielle et commerciale, instituts donnant une sorte d'enseignement qui est entièrement inconnu au Canada, en ce sens que cet enseignement est de qualité telle, qu'il établit le pont entre l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire. Rien de comparable, par conséquent, avec nos écoles actuelles d'arts et métiers.

L'État de New York compte six centres d'instituts de technologie, dont le centre de Farmingdale, situé près de la ville de New York, a fait l'objet des études du comité à titre de cas-type. Cette institution compte 1,600 élèves réguliers, tous munis d'un diplôme du cours secondaire (High School Leaving Certificate) et dont 25%, soit 400 élèves, étudient diverses techniques agricoles, par exemple l'aviculture, l'industrie laitière, l'outillage et la machinerie agricoles, la floriculture, etc. Les cours, d'une durée de deux ans, plus exactement de 18 mois, ne sont pas des cours préparatoires mais des cours complets. Le but de cet enseignement est d'entraîner des hommes et des femmes à exercer des métiers ou des fonctions qui se situent entre la main-d'œuvre spécialisée et les professions hautement scientifiques. À retenir que le programme des sciences de base enseignées à l'Institut technique de Farmingdale est l'équivalent du programme des sciences de base de nos institutions agronomiques d'Oka et de Sainte-Anne de la Pocatière. Aussi bien, 25% des diplômés de Farmingdale passent-ils à l'université pour devenir par la suite des professionnels, et plus particulièrement des agronomes. L'importance de ces faits ne saurait vous échapper.

Si aux États-Unis et il en sera probablement de même très bientôt au Canada l'enseignement technique croit devoir se hausser à un tel niveau scientifique, que dire des exigences grandissantes que l'enseignement universitaire doit et devra s'imposer à lui-même?

L'ingénieur saurait-il se contenter de la même préparation fondamentale que le technicien en outillage industriel ou en construction de bâtiments, et l'agronome saurait-il se satisfaire de la même préparation de base que celle du technicien en aviculture, en industrie laitière ou en conservation des aliments par le froid? Il faut penser à l'image que l'ingénieur et l'agronome de demain voudront et devront se faire d'eux-mêmes et de leurs rôles.

Qu'il s'agisse d'enseignement technique ou d'enseignement universitaire, mais beaucoup plus encore de ce dernier, il importe de tenir compte en pratique, et non pas seulement par des paroles, de l'incessant et prodigieux avancement des sciences dont celles qui trouvent leur application à l'agriculture.

Je vous disais à l'instant que notre Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique, y compris la recherche et l'extension, complétera d'ici novembre prochain le, compte rendu global de ses investigations. Il nous faudra de toute nécessité intégrer les résultats de ces investigations à ceux de trois autres organismes qui œuvrent présentement dans le vaste champ de l'éducation, à savoir le Comité national d'étude sur l'enseignement technique et agricole, le Comité provincial d'étude de l'enseignement technique et notre Commission d'enquête sur l'enseignement.

Vous voyez tout l'intérêt que suscitent la question de l'enseignement technique et celle de l'enseignement en général. C'est, d'une part, qu'il nous faut prévoir les besoins de l'avenir, mais c'est aussi pour une raison actuelle et de la plus grande importance, à savoir que le manque de formation générale et d'instruction technique constitue, dans une mesure qu'on n'a pas le droit de négliger, l'une des causes du chômage. Vous savez aussi que beaucoup de chômeurs viennent de nos milieux ruraux. Et vous savez enfin que votre travail agronomique porterait beaucoup plus de fruits, si vous vous adressiez à des cultivateurs possédant une meilleure instruction générale et une meilleure formation professionnelle.

C'est pourquoi on nous demande avec instance de donner à l'enseignement agricole et agronomique, à tous les niveaux, le même statut qu'à tout autre enseignement, autrement dit de ne pas dissocier l'enseignement agricole et agronomique de l'enseignement général.

Je puis vous rapporter, pour ce qui a trait à l'enseignement agronomique, qu'on nous recommande fortement de considérer les responsabilités sociales et économiques de notre future Faculté d'agronomie et d'édifier, pour la première fois dans l'histoire du Canada français, une école de haut savoir dans le domaine des sciences agricoles.

Nous avons dans ce domaine un immense retard à rattraper et il importe au plus haut point de faire vite et bien. Le gouvernement devra donc très bientôt prendre une décision relative au site et au statut de la Faculté d'agronomie d'expression française. Il devra la prendre non pas en fonction des désirs contradictoires de groupes régionaux, mais en fonction du bien commun; non pas en fonction d'un vénérable passé, mais en fonction des impératifs de l'avenir et en tenant compte de la présence d'autres institutions d'enseignement et de recherche dans le Québec.

À ce moment-là, le gouvernement voudra recourir à la méthode démocratique et devra pouvoir compter sur l'appui collectif, éclairé, exempt de toute confusion, des principaux intéressés, tout particulièrement des agronomes et des cultivateurs.

J'aurais aimé, mais je vous ai déjà, retenus trop longtemps, vous dire toute mon admiration pour cette profession qui est la vôtre, qui réunit déjà ou devrait réunir des hommes travaillant dans de nombreuses sphères de la biologie, du génie, de l'économie et de la sociologie.

Pour thème de ce congrès, vous avez choisi et avec raison: « l'Agronomie, profession d'avenir ». Vous n'ignorez, certes pas que cet avenir dépendra beaucoup non -seulement de l'attitude sympathique du gouvernement, qui vous est acquise, mais aussi de ce que sera votre future faculté d'agronomie, de sa capacité d'adaptation à l'évolution accélérée de notre époque. D'un texte de Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, texte intitulé « La Profession », permettez-moi de citer quelques lignes appropriées à la circonstance: « L'homme de profession a l'obligation sociale d'être au fait des courants sociaux, des courants d'idées, des implications diverses de toute initiative, des diverses conséquences lointaines des attitudes présentes... Il doit être un homme de vision. »

Puissions-nous tous répondre à ces exigences, prévoir les diverses conséquences lointaines de nos attitudes présentes, et prendre les décisions qui nous éviteront de passer à côté de l'histoire.